



Les Notions de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 88 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Esther Monnier et Valentine Collin.

➤ **Comment valider votre année ?**

Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels.

Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre, lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ **Système de compensation et session de rattrapage**

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte plus tard dans l'année.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue aux rattrapages compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendre !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Leçon 1 – La fin du monde Romain

En 481 c'est l'avènement en tant que Chef d'Etat de Clovis dans le royaume franc.

Depuis 476, l'empire romain d'occident n'a plus de gouvernement. Juridiquement parlant, l'Etat romain n'est plus. L'empire romain en s'effondrant entraîne avec lui la chute de la notion d'Etat.

Chapitre Préliminaire : La fin du monde romain

Dans l'espace : Rome est passée d'une modeste cité à un gigantesque empire. Au IIe siècle après JC, ses frontières vont de la Bretagne au Golfe persique, de l'Afrique du Nord à la mer Noire ou encore de la Nubie jusqu'aux Rhin et le Danube.

Dans la durée : Rome aurait été fondée en **753 avant JC** par Romulus et l'empire romain d'occident s'achève en 476 tandis que l'empire romain d'Orient dure jusqu'en 1453.

Conséquences de cette situation unique : si on s'en tient à l'occident, Rome a existé pendant 14 siècles et a connu trois régimes politiques :

- La **Royauté** : fondation de Rome en **753 à 509 avant JC**
- La **République** : de **509 avant JC jusqu'à 27 avant JC**
- L'**Empire** : qui se subdivise en Haut empire du **27 avant JC à 294 après JC** et Bas Empire de **284 à 476** pour l'Occident et **284 à 1453** pour l'Orient

● Section 1 – Les caractères de l'Empire romain

Par Empire romain il faut entendre un ensemble de territoire qui est principalement groupé autour de la Méditerranée et qui sont réunis sous la domination d'un même pouvoir politique.

A. La notion de Res Publica

L'objectif c'est l'intérêt général que les romains appellent l'**utilité publique**. L'Etat a pour finalité la sauvegarde de ce que les romains appellent la **Res Publica** (= chose publique). Dans la tradition grecque et romaine, gouverner n'est pas dominer. La domination est réservée aux barbares (est appelé barbare celui qui n'appartient pas à la civilisation grecque).

Cicéron, va donner une définition de la *Res Publica*, intérêt général. La *Res Publica* c'est la **Res Populi**, la chose du peuple.

Qu'est-ce que le peuple ?

C'est l'union de la multitude de la masse qui est associée par le consentement au droit et également par une communauté d'intérêt.

Conséquences : Pour un Romain, la fonction générale de tout Etat c'est d'abord de veiller à ce que cette union soit garantie. L'Etat doit œuvrer pour **satisfaire l'utilité commune**. Il doit énoncer la règle de droit. Très tôt, c'est à cet Etat que revient la fonction de déclarer ce qui est juste.

B. L'héritage politique de Rome

A la tête de cet empire romain, on retrouve un empereur que les romains désignent sous plusieurs appellations, les plus communs sont **Auguste** (*Augere* = Augmentation) et **César**. Pour parler de l'empereur le terme utilisé est **Princeps**, c'est-à-dire, Prince. On va tirer un autre mot : **Principat**, qui va correspondre à un régime politique d'une période bien déterminée, de **27 avant JC à 293, le haut empire**. L'Empereur va asseoir son autorité, son pouvoir, et son rang.

Par la suite, il n'y a plus de *Princeps* mais des **Dominus**, c'est-à-dire des Maîtres. On va tirer de ce terme, un nom, pour qualifier ce nouveau mode de gouvernement, le **Dominat**, de **284-496**, une période connue sous le nom de bas empire.

L'autorité impériale repose sur 3 principes :

1. Potestas

Le premier, c'est la **Potestas**, le pouvoir légal que détenaient les magistrats sous la République Romaine. Sous l'Empire, ces magistrats continuent d'exercer leurs fonctions, sauf qu'ils partagent ce pouvoir avec l'Empereur.

Theodor Mommsen précise que « la puissance publique est appelée, chez les Romains, à la fois *imperium* et *potestas* ». *L'Imperium* s'exerce sans limite de temps, et sans limite territoriale.

2. La Puissance Tribunitienne : l'Auctoritas

Elle découle d'une magistrature particulière qu'on appelait le **tribun** de la plèbe, sous laquelle ils bénéficiaient d'une immunité. L'empereur romain va donc hériter de cette immunité et est donc considéré juridiquement et politiquement comme inviolable.

Il est le seul à bénéficier de ce pouvoir appelé **l'Auctoritas**, qui apporte de la légitimité à sa décision. C'est une qualité par laquelle quelqu'un se fait obéir.

Si on additionne la **potestas** et **l'auctoritas** en une seule personne, on comprend la prééminence de l'empereur romain. Le premier empereur romain Auguste est clair sur un point, il reconnaît que l'empereur a un pouvoir immense, mais le pouvoir de l'empereur n'est pas pour autant arbitraire. Ce pouvoir qu'à l'empereur ne s'exerce donc pas au détriment des individus qui peuplent l'empire. En effet, l'exercice du pouvoir doit toujours être **guidé par la satisfaction de l'intérêt général** soit de la *Res Publica*.

3. La Dimension Religieuse

L'empereur est un **grand Pontife**, un grand prêtre (il peut présider les cérémonies religieuses, et il a l'obligation de veiller sur les lieux saints). Progressivement, on va donc assister à une sacralisation de l'empereur et après la mort de celui-ci, on va vouer un culte impérial à cet empereur.

L'Empereur a un pouvoir immense, un pouvoir dit absolu (**absolutus**) totalement libre. Il agit dans un cadre légal. Comme pour les autres pouvoirs, l'exercice de celui-là doit toujours être guidé par la satisfaction de l'intérêt général, par la satisfaction de la *Res Publica*.

Du **premier siècle avant JC au IVème siècle après JC**, Rome va intégrer des territoires dans son immense empire par le biais de conquêtes militaires. Rome va diffuser dans ses territoires ce qu'on appelle la **Romanitas**, la culture classique sur laquelle repose la civilisation romaine.

Elle présente deux caractéristiques :

- **Une importante urbanisation**

En effet à Rome, la **Cité** est le cœur économique romain, le modèle économique par excellence, c'est la cellule administrative de base de l'Empire. Chaque ville va être dotée de différentes institutions qu'on va retrouver partout. De plus, l'importance progressive de cette urbanisation se ressent par le développement des écoles où l'on apprend le latin, la rhétorique et surtout le droit ainsi que sa philosophie. A côté de ces écoles, nous avons des infrastructures modernes pour l'époque comme des « piscines ».

- **Une facilité de circulation**

Les siècles de domination romaine ont permis d'établir un vrai réseau routier efficace et entretenu. Dans un premier temps, ce dispositif routier est utilisé à des fins militaires. Puis par la suite, ces routes serviront à des fins commerciales pour permettre la circulation des hommes et des marchandises.

En **212 par l'édit de Caracalla** va accorder le droit de cité romain à tous les hommes libres de l'Empire, en sauvegardant bien évidemment les droits de la cité d'origine de chacun.

C. L'intégration des populations barbares

Dès le début de l'Empire, la puissance romaine et la richesse de sa civilisation vont attirer les convoitises des barbares. Les pressions de l'extérieur vont donc s'effectuer en plusieurs temps.

A partir du III^{ème} siècle, la menace barbare s'accroît. L'Empire va subir une série d'attaques en Occident de la part de différents groupes barbares. L'Armée romaine parvient à les repousser même si parfois elle subit des revers cuisants avec notamment la capture de l'Empereur et son décès (exemple : l'Empereur Valérien qui fut prisonnier des Perses).

A la fin du IV^{ème} siècle, Rome ne fait plus face à des attaques violentes mais à de véritables migrations. A partir de 380, des barbares viennent d'Asie, les Huns, et poussent des populations entières à demander à passer en territoires romains pour ne pas devenir esclaves des Huns. L'Empire constate qu'il a besoin davantage de soldats pour lutter contre ces mêmes Huns. Or ces barbares qui demandent une protection à Rome sont généralement pauvres, mais ils possèdent des guerriers, des soldats. L'armée romaine va donc se mettre à employer sur ses frontières des soldats barbares pour faire face aux invasions.

Ces barbares de l'intérieur ne sont plus du tout perçus comme une menace mais comme les alliés de Rome. Ce qui fait que la population romaine va être amenée à cohabiter avec ces populations barbares pacifiques. Ils deviennent alors garants de la sécurité locale et vont se convertir au Christianisme qui est Religion d'Etat de Rome.

● Section 2 – La crise du Ve siècle : l'affaiblissement de l'Empire

Comment un Empire si puissant et une autorité politique aussi bien organisée ont-ils pu disparaître en moins d'un siècle ?

Cette disparition n'a pas été brutale. En effet le pouvoir impérial s'est progressivement affaibli, de par une crise économique et politique importante ainsi que par l'affirmation des populations barbares.

A. Les facteurs de crise de l'Empire

Il y a deux raisons principales qui expliquent la crise profonde que traverse l'Empire Romain :

- **La crise économique** : Depuis la fin du IV^{ème} siècle l'Empire est frappé par une très violente crise qui va entraîner les populations à se déplacer à l'intérieur de l'Empire pour trouver de quoi vivre. Ce phénomène va obliger Rome à faire appel aux "barbares" comme main-d'œuvre car la situation économique entraîne la raréfaction de l'esclavage. On assiste donc en prime à une crise démographique avec une baisse de la natalité.
- **L'affaiblissement de l'Empire** : L'absence de cohésion de l'Empire apparaît au grand jour. On constate qu'il n'y a pas d'unité culturelle, linguistique, économique entre deux grands blocs, l'Occident sous influence Romaine et l'Orient sous influence Grecque/Hellène. Dès le III^{ème} siècle, on commence à voir apparaître officieusement un partage au sein de l'Empire, l'Occident et l'Orient.

Il faut distinguer deux moments importants :

Depuis **364, sous Valentinien Ier, l'Occident et l'Orient ont chacun leur empereur**. Valentinien va associer son frère Valens au pouvoir en lui confiant la partie Orientale de l'Empire.

En **395, le partage définitif qui intervient à la mort de l'Empereur Théodose Ier**, lorsque l'Empire va être divisé entre ses deux fils. L'Empire Romain d'Occident avec Rome, et l'Empire Romain d'Orient avec Byzance. On assiste également à une division des provinces de langues latines (Rome) et de langues grecques (Byzance).

Cet Empire a deux administrations qui souvent mènent des politiques indépendantes sans concertation et parfois même opposées.

En revanche, l'unité de l'Empire va être formellement et **officiellement maintenue** jusqu'à la disparition de l'Empereur Romain d'Occident.

Dans la partie occidentale de l'empire, les empereurs qui se succèdent ont une particularité : ils sont particulièrement faibles. Trois raisons expliquent cela :

- Ils sont trop **jeunes**
- Ils sont **influencés** par leur entourage
- Ils **finissent mal** : victime d'un coup d'Etat ou assassinés

B. La montée en puissance des populations barbares

On constate que s'il n'y a plus d'autorité centrale dans la partie occidentale, il y a cependant des peuplades barbares. Ces dernières s'organisent de deux façons :

- Disposent de leurs **propres royautés**
- Disposent de leurs **propres armées**

Leurs armées sont recherchées à la fois par l'empereur d'Occident et d'Orient pour les différents conflits auxquels doit faire face l'Empire Romain.

Ces barbares de l'intérieur vont devenir de plus en plus puissants, car ils vont servir les politiques impériales des deux côtés de l'Empire. Ils ont désormais un moyen de pression sur le pouvoir impérial. Pour preuve, **en 410, les Wisigoths d'Alaric vont piller Rome**. Ils estiment que les conditions dans lesquelles on les emploie comme mercenaires ne sont plus satisfaisantes.

Les romains constatent alors l'impuissance de l'empereur, notamment d'occident, à les protéger. Une idée se développe, les romains vivraient plus en sécurité sous la domination d'un roi barbare. Cette idée s'impose d'autant plus que durant ce siècle on assiste à beaucoup de guerres et de pillages qui sont provoquées par les barbares de l'extérieur. **Cette situation conforte les romains dans l'idée de changement de pouvoir politique.**

Rome installe donc les barbares, notamment en Gaule, afin que ceux-ci défendent des territoires qu'elle n'arrive plus à protéger.

Exemples :

- *Les wisigoths sont installés dans le sud-ouest, et notamment l'Espagne.*
- *Les burgondes sont installées dans le sud-est, et notamment en Bourgogne, dans la région du Rhône et une partie de la Suisse.*
- *Les francs sont installés dans le nord de la France.*

Rome, va fixer juridiquement avec ces barbares les conditions d'une installation permanente dans l'empire. Pour cela Rome a recours au régime de *l'hospitalitas*, une vieille pratique destinée à assurer l'entretien des gens de guerre. Dès l'**an 416**, Rome conclut avec ces barbares un traité : le **foedus**. Il s'agit d'un traité par lequel les barbares qui conservent leurs rois et leurs droits, se voient confier la défense d'un territoire en échange d'un moyen de subsistance comme des terres et des revenus fiscaux. Les barbares qui vont ratifier ce type de traité vont être vus comme des **peuples fédérés de Rome**.

Le foedus va donner naissance à ce qu'on appelle des royaumes Romano-barbares. **En 460 le roi des Wisigoths, Théodoric reprend plusieurs règles de droit romain pour élaborer sa législation.**

D'autre part, ces royaumes restent néanmoins barbares. En effet, le roi barbare est désormais un fonctionnaire de Rome mais il demeure le chef de son peuple.

On estime entre **40.000 et 200.000 individus** installés dans l'empire. Les chefs barbares intégrés dans la hiérarchie militaire romaine prennent une influence de plus en plus importante mais se montrent souvent fiers de défendre la civilisation romaine parce qu'ils ont appris à l'admirer.

Il persiste cependant un problème. Au milieu du Vème siècle, une nouvelle crise secoue l'empire, notamment d'Occident. En effet, au milieu de ce siècle, l'Occident est une nouvelle fois attaqué par les Huns, qui cette fois sont conduits par Attila. L'armée d'Attila est vaincue, par des forces de la coalition. Dedans, on y trouve des romains mais aussi des wisigoths, des burgondes et des francs.

Deux leçons sont tirées de cette victoire :

- La **coopération des barbares fédérés a prouvé son efficacité**
- La nécessité de cette coopération montre de façon éclatante la **faiblesse de l'empire**

Les royaumes barbares se multiplient et ce phénomène de multiplication des royaumes traduit l'autonomisation croissante de ces peuples fédérés. On assiste à une évolution en deux temps :

- **De 455 à 476** : le pouvoir n'appartient plus aux derniers empereurs. Ceux qui exercent le pouvoir sont les généraux en chef de l'armée romaine, qui sont eux-mêmes des barbares. Les royaumes barbares ne vont pas hésiter à affirmer leur indépendance.
- **En 476** : Rome subit un contexte de guerre continue et d'affaiblissement à l'intérieur de l'empire. En 476, un général barbare, Odoacre, chef des Hérules, fait tomber le dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule. Il le fait car l'empereur refuse de donner des terres supplémentaires aux mercenaires Heures. Symboliquement Odoacre va s'emparer des insignes impériaux et va les renvoyer à l'autre empereur romain d'Orient. C'est la **fin de l'empire romain d'occident**.

Cet événement ne semble pas émouvoir les contemporains, il les indiffère. Il y a deux raisons à cela:

- L'empire n'est pas complètement mort, puisqu'il **subsiste en Orient**.
- Le geste d'Odoacre vient **consacrer une réalité politique qui était acquise depuis longtemps** en Occident.

La chute de l'Empire Romain d'Occident met un terme à l'existence d'une civilisation parmi les plus brillantes. Celle-ci a une particularité, elle a élevé le droit à un niveau extrêmement important. Les Grecs ont inventé le droit, les Romains ont systématisé le droit. Désormais, sur le territoire de l'empire, on trouve différents espaces de pouvoirs indépendants, qui se juxtaposent et qui forment des royaumes nationaux. Ils vont devenir progressivement des « Etats ».

A leur tête on trouve des rois barbares, mais on assiste à une évolution. A l'origine, ces rois barbares étaient roi de leur propre peuple, désormais, ils vont prendre le contrôle des autres populations restantes vivant sur leur territoire. Leur pouvoir va désormais avoir une dimension territoriale, sur un même territoire il domine ceux qui y habitent, soit des barbares et des romains. On peut dire que la royauté militaire sur un peuple s'est transformée en royauté territoriale.

En Gaule, la disparition de l'empire romain joue le rôle d'un détonateur puisque la disparition de Rome libère les ambitions des différents rois barbares. Entre 476 et la première moitié du siècle suivant, ces royaumes barbares vont tenter d'achever leur consolidation. Parmi ceux-là on y trouve le royaume des francs.